AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0149
FR0000073843-FS0061

24 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ITS GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 janvier 2014, la société anonyme Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 janvier 2014, le seuil de 10% du capital de la société ITS GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 733 634 actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 11,69% du capital et 8,12% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) par les fonds gérés par Alto Invest.

 Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III 3° et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir pour le compte desdits fonds, 227 171 BSAR exerçables jusqu'au 25 février 2014, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 2,57 €, à une action ITS GROUP[2].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société ITS GROUP par la société Alto Invest s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société ITS GROUP ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Alto Invest n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ITS GROUP ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance.

 Le présent franchissement de seuil de 10% des actions de la société ITS GROUP, réalisé par les fonds dont Alto Invest assure la gestion, résulte de l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables ITS GROUP par nos fonds. »

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 275 030 actions représentant 9 033 398 droits de vote.
[2] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 4 février 2009 sous le n°09-026.